



Menace de licenciement pour non rétractation

Par **alec**, le **16/03/2009** à **18:42**

mon patron me menace d'une mise à pied si je ne fais pas un démenti de mes allégations. C'est à dire si je ne m'excuse pas d'avoir accusé sa femme et leur collègue de m'avoir traité de menteuse d'escrot... pour les heures supplémentaires que j'avais fait et qu'il refuse de me les payer et pour avoir dit qu'elles m'avaient obligé de signer la feuille d'horaire sinon il me licencie

Par **milou**, le **17/03/2009** à **09:09**

Bonjour (un petit bonjour en arrivant fait toujours plaisir) Je vous conseille de ne pas céder au chantage de votre employeur mais de lui envoyer en revanche un courrier recommandé avec AR dans lequel vous reprendrez les griefs que vous nous présentez : non-paiement des heures supplémentaires, chantage... S'il vous sanctionne tout de même, saisissez le Conseil de prud'homme. Cordialement